

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 795, Alphonse-Desjardins, le jeudi **27 octobre deux mille onze à 19 h 30.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président  
Mme Janet Jones, Administratrice  
M. Michel Turner, Administrateur  
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur  
M. Mario Fortier, Administrateur  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

**EST ABSENT :** M. Serge Côté, Administrateur

**- ORDRE DU JOUR -**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mercredi 21 septembre 2011
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 octobre 2011 tenue par conférence téléphonique
4. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du stationnement dans le secteur de la Traverse de Lévis (lot 2434867)
5. Renouvellement des contrats d'assurance de biens et responsabilités
6. Prix ATUQ « Réalisation exceptionnelle » Félicitations à mesdames Mylène Gagné, Nadine Blanchette, Anick Paquet et Stéphanie Tremblay
7. Prix ATUQ «Programme de développement pour les gestionnaires de premier niveau en transport urbain » Félicitations à Monsieur Sylvain Lévesque Directeur du service de l'exploitation

8. Autorisation de négocier de gré à gré et d'adjuger un contrat pour le transport adapté de la clientèle de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière Ouest et du secteur de Pintendre (Lévis)
9. Règlement 119 autorisant un emprunt à long terme 1 675 000\$ pour l'acquisition de deux (2) autobus articulés (60 pieds) à plancher surbaissé
10. Comptes payables
11. Points divers
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En vertu du Règlement (régie interne), les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

**- RÉOLUTION 2011-156-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du jeudi, 27 octobre 2011 soit adopté en ajoutant au point no **11.-** Ponts divers :

**11.- Points divers**

**11.1.- Autorisation de procéder à un appel d'offres et à acquérir un véhicule multifonctionnel pour l'entretien des zones d'attente**

**11.2.- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et d'acquérir les systèmes technologiques requis pour offrir le service Internet sans fil dans seize (16) autobus**

**11.3.- Autorisation de revoir le plafond de la dépense autorisée en vertu de la résolution 2011-141 concernant le colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 20 et 21 octobre 2011 à Lévis. – Se déplacer dans une ville qui respire**

**Adoptée.-**

**2. - Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le mercredi 21 septembre 2011**

**- RÉSOLUTION 2011-157 -**

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le mercredi 21 septembre 2011 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

**3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 17 octobre 2011 par conférence téléphonique**

**- RÉSOLUTION 2011-158 -**

Il est proposé par Madame Janet Jones  
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 17 octobre 2011 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

**4. - Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du stationnement dans le secteur de la traverse de Lévis (lot 2434867)**

**- RÉSOLUTION 2011-159-**

**CONSIDÉRANT** que le contrat de déneigement du stationnement dans le secteur de la traverse de Lévis est maintenant terminé et que celui-ci doit être renouvelé pour une période d'un (1) an;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un Appel d'offres sur invitation pour le déneigement du stationnement dans le secteur de la traverse de Lévis pour une durée d'un (1) an.

**Adoptée.-**

**5.- Renouvellement des contrats d'assurance de biens et responsabilités.**

**- RÉSOLUTION 2011 -160-**

**CONSIDÉRANT :** que les contrats d'assurances de biens et responsabilités de la Société de transport de Lévis avec la Firme Lussier Cabinet d'Assurances et Services financiers inc. de Lévis arrivent à échéance le 1<sup>er</sup> novembre 2011;

**CONSIDÉRANT :** l'article 106 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun, chapitre S.30.1 permettant à une Société de renouveler un contrat d'assurance sans être tenue de demander des soumissions selon les conditions prévues à la Loi;

**CONSIDÉRANT :** la proposition adressée à la Société de transport de Lévis le 27 octobre 2011 par la Firme Lussier Cabinet d'Assurances et Services financiers inc. dans laquelle est proposée un renouvellement des contrats d'assurance, selon les conditions;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à attribuer le renouvellement des contrats d'assurance de biens et responsabilités de la Société de transport de Lévis à la Firme Lussier Cabinet d'assurances et services financiers inc. de Lévis pour les garanties, limites et franchises identifiées dans les contrats aux numéros de Polices et Assureurs qui suit :

No Polices	Assureurs	Coût de la prime d'assurances
# 6941027739	Aviva	85 912.05 \$ (taxes incluses)
# CMP81072582	Aviva	14 871.96 \$ "
# ULP81074648	Aviva	6 736.20 \$ "
# 50135869	Travelers	4 550.75 \$ "
<b>Coût total des primes d'assurances :</b>		112 070.96 \$ (taxes incluses)

**Adoptée.-**

**6.- Prix ATUQ « Réalisation exceptionnelle » Félicitations à mesdames Mylène Gagné, Nadine Blanchette, Anick Paquet et Stéphanie Tremblay du service à la clientèle.**

**- RÉOLUTION 2011-161-**

**CONSIDÉRANT :** que depuis l'année 2003, l'Association du Transport Urbain du Québec (ATUQ) dont la Société de transport de Lévis en est membre, tient un colloque sur une base annuelle dont le thème de cette année était : « Se déplacer dans une ville qui respire ». Ce colloque qui s'est tenu à Lévis les 20 et 21 octobre 2011 a permis de rencontrer et d'entendre des conférenciers de renommée nationale et internationale nous parler de procédés et de technologies innovatrices en matière de transport collectif.

**CONSIDÉRANT :** que dans le cadre de ce rendez-vous les Sociétés membres de l'ATUQ, profitent de cette occasion pour honorer par la remise d'un prix reconnaissance des employés qui ce sont démarqués par leur contribution exceptionnelle au rendement de leur organisation;

**CONSIDÉRANT :** que cette année les récipiendaires du Prix ATUQ « Réalisation exceptionnelle » pour la Société de transport de Lévis sont mesdames Mylène Gagné, Nadine Blanchette, Anick Paquet et Stéphanie Tremblay du service à la clientèle, qui dans un contexte marqué par de nombreux changements (déploiement de nouveaux services, mise en place du système OPUS, Célébrations Lévis 2011, relocalisation des services administratifs, etc...) ont été en mesure de démontrer leur professionnalisme, leur engagement et leur volonté à supporter le développement de la Société de transport de Lévis notamment par leurs efforts à :

- maintenir des standards de performance remarquables dans leurs interventions auprès de notre clientèle;
- Leur courtoisie, leur calme et leur professionnalisme et surtout leur dévouement

Il est proposé par Monsieur Michel Turner

et appuyé à l'unanimité

**QUE** ce Conseil adresse à mesdames Mylène Gagné, Nadine Blanchette, Anick Paquet et Stéphanie Tremblay du service à la clientèle des félicitations pour le prix reconnaissance (Prix ATUQ « Réalisation exceptionnelle ») qu'ils ont reçu à l'occasion du 8<sup>e</sup> colloque de l'Association du Transport Urbain du Québec (ATUQ) qui a eu lieu à Lévis les 20 et 21 octobre 2011.

**Adoptée.-**

**7.- Prix ATUQ « Programme de développement pour les gestionnaires de premier niveau en transport urbain » Félicitations à Monsieur Sylvain Lévesque Directeur du service de l'exploitation**

**- RÉSOLUTION 2011-162-**

**CONSIDÉRANT** que l'Association des transporteurs urbains du Québec (ATUQ) en collaboration avec les Sociétés de transport en commun de Laval, Longueuil, Outaouais, Québec, Saguenay, Sherbrooke, Trois-Rivières et Lévis et en partenariat avec le Service de formation continue de l'Université Laval, ont permis la conception d'un programme de formation adapté aux gestionnaires de premier niveau (GPN) des Sociétés de transport en commun ;

**CONSIDÉRANT** que le but du programme était de promouvoir la formation et de développer les compétences en gestion du personnel pour les gestionnaires de premier niveau de huit (8) des neuf (9) Sociétés de transport du Québec ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'Association des transporteurs urbains du Québec (ATUQ) de décerner une reconnaissance à chacun des gestionnaires ayant contribué au développement et à la mise en place de ce programme de formation;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Sylvain Lévesque Directeur du service de l'exploitation de la Société de transport de Lévis depuis le 19 janvier 2006 a contribué au développement de ce programme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et appuyé à l'unanimité

**QUE** ce Conseil adresse à monsieur Sylvain Lévesque, Directeur du service de l'exploitation des félicitations pour la reconnaissance décernée par l'Association du Transport Urbain du Québec (ATUQ) à l'occasion du 8e colloque qui a eu lieu à Lévis les 20 et 21 octobre 2011.

**Adoptée.-**

**8.- Autorisation de négocier de gré à gré et d'adjuger un contrat pour le transport adapté de la clientèle de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière Ouest et du secteur de Pintendre (Lévis)**

**RÉSOLUTION 2011 -163-**

**CONSIDÉRANT :** que le contrat de transport adapté avec l'entreprise Autobus Auger inc. de Lévis pour la clientèle de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière Ouest et du secteur de Pintendre (Lévis) se termine le 31 décembre 2011;

**CONSIDÉRANT :** qu'en vertu de l'article 83 de la loi sur les sociétés de transport en commun, une société peut exploiter ou faire effectuer par contrat avec tout transporteur, tout titulaire de permis de taxi ou toute association de services regroupant tels titulaires de services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Lorsque ces services sont destinés aux personnes handicapées, un contrat visé par l'article 83 n'est assujéti à aucun formalisme d'attribution;

**CONSIDÉRANT :** la qualité et la fiabilité des services offerts dans le cadre du dernier contrat avec l'entreprise Autobus Auger inc. (Lévis);

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du coordonnateur au transport adapté, monsieur Benoît Blais, à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale

Il est proposé par Madame Nathalie Plante  
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à négocier de gré à gré et d'adjuger un contrat à l'entreprise Autobus Auger inc. de Lévis pour les services de transport adapté destinés aux personnes handicapées résidant dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière Ouest et du secteur de Pintendre (Lévis).

**Adoptée.-**



**9.- Règlement numéro 119 autorisant un emprunt à long terme de 1 675 000 \$ pour le financement de deux (2) autobus articulés (60 pieds) à plancher surbaissé**

**RÉSOLUTION 2011-164-**

- ATTENDU QUE** La Société de transport de Lévis (St Lévis) a été constituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01);
- ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis, ci-après appelée « la Société », a pour objet l'exploitation d'un réseau de transport de personnes sur le territoire de la Ville de Lévis;
- ATTENDU QUE** la mise en place d'un nouveau réseau de transport à haut niveau de service sur les axes structurants générera un accroissement important d'achalandage sur certaines courses en période de pointe;
- ATTENDU QUE** les acquisitions d'autobus ont été prévues et adoptées dans le cadre du PTI 2011-2012-2013 (Résolution 2010-159) et dans le cadre du plan quinquennal de gestion de la flotte 2011-2015 (résolution 2010-160);
- ATTENDU QUE** ledit Plan triennal d'immobilisation (PTI) 2011-2012-2013 prévoit l'acquisition de quatre (4) autobus articulés (2 en 2012 et 2 en 2013) ;
- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec subventionnera le projet par l'entremise du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);
- ATTENDU QUE** le projet sera subventionné à hauteur de 50 % par le Ministère des Transports;
- ATTENDU QU'** un mandat a été octroyé à la Société de transport de Montréal pour l'acquisition de quatre (4) autobus articulés (60 pieds) à plancher surbaissé en vertu de la résolution 2011-020

**EN CONSÉQUENCE,** la Société décrète comme son règlement no 119 ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long retranscrit.

**ARTICLE 2 :** La Société effectuera les dépenses prévues à l'article 5 du présent règlement pour une somme de 1 675 000 \$.

**ARTICLE 3 :** La Société affectera un montant d'environ 47 963 \$ pour les frais d'émission, frais légaux et escompte en rapport avec la vente des obligations à émettre en vertu du présent règlement.

**ARTICLE 4 :** La Société est autorisée à emprunter la somme de 1 675 000 \$ au moyen d'émission d'obligations pour les fins décrites aux articles 2 et 3 du présent règlement tel qu'il en résulte de l'estimation ci-jointe.

**ARTICLE 5 :** La Société est, par le présent règlement, autorisée à l'acquisition de deux (2) véhicules articulés (60 pieds) à plancher surbaissé.

Pour cette dépense, la Société appropriera la somme de 1 675 000 \$.

**ARTICLE 6 :** S'il advient que le montant d'appropriation, dans le présent règlement, soit plus élevé que la dépense effectivement faite en rapport avec ladite appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense décrétée par le présent règlement et dont l'appropriation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7 :** Les obligations à émettre pour le montant prévu à l'article 4 seront émises pour une période de dix (10) ans et porteront la date de leur émission.

**ARTICLE 8 :** Le remboursement annuel à être effectué sur le capital de l'emprunt ci-dessous décrété et le paiement des intérêts sur celui-ci est garanti conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., C.S-30.1).

**ARTICLE 9 :** Toute subvention reçue en rapport avec les dépenses prévues au présent règlement sera affectée à la réduction de la dette créée par le présent règlement.

**ARTICLE 10 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par Monsieur Michel Turner  
  
et résolu unanimement

**QUE** le règlement no 119 autorisant un emprunt à long terme devant servir à financer l'acquisition de deux (2) véhicules articulés (60 pieds) à plancher surbaissé pour l'année 2012 soit adopté tel que lu;

**QUE** ce règlement d'emprunt no 119 soit transmis à la Ville de Lévis pour approbation, et une fois adopté par le Conseil de la Ville de Lévis, soit transmis au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour autorisation par le ministre;

**QUE** ce Conseil autorise la Société à emprunter temporairement un montant de 1 675 000 \$ couvrant le règlement no 119 en attendant le financement par émissions d'obligations.

**Adoptée.-**

**10.-Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un designer graphique au sein du Service marketing et développement des affaires**

**- RÉSOLUTION 2011-165 -**

**CONSIDÉRANT :** la croissance d'achalandage, la restructuration du réseau de transport et l'harmonisation des services STLévis;

**CONSIDÉRANT :** que la création d'un poste de designer graphique à l'interne permettra de regrouper sous un même

chapeau l'éventail des outils de communication afin de stimuler la cohérence et par conséquent la reconnaissance grandissante des publics internes, externes et corporatifs de la STLévis;

**CONSIDÉRANT :** que ce poste va bonifier l'unité entre les départements de la Société et favoriser la modernisation de ses outils;

**CONSIDÉRANT :** que ce poste va s'autofinancer et générer des économies d'échelle de temps et d'argent;

**CONSIDÉRANT :** les besoins exprimés par la direction du marketing à la direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Madame Marjorie Guay  
  
et résolu unanimement

**QUE** le Conseil approuve le recrutement et l'embauche d'un employé contractuel à titre de designer graphique pour une période d'essai d'un an, renouvelable, selon les conditions prévues pour le personnel-cadre et les professionnels non-syndiqués.

**Adoptée.-**

## **11.- Points divers**

### **11.1- Autorisation de procéder à un appel d'offres et à acquérir un véhicule multifonctionnel pour l'entretien des zones d'attente**

#### **- RÉSOLUTION 2011 -166 -**

**CONSIDÉRANT :** que la mise en place du nouveau réseau de transport collectif de la STLévis compte désormais plus de 1 700 arrêts et 200 abribus et que ceux-ci sont appelés à croître au cours de 2012 et 2013;

**CONSIDÉRANT :** que ces zones d'attente font partie de l'offre de service de la ST Lévis et donc de son image et

qu'en conséquence, elles nécessitent des travaux d'entretien réguliers (nettoyage, déneigement, réparation, etc);

**CONSIDÉRANT :** que les abribus sont appelés à devenir des « centres » d'information stratégiques pour la clientèle (affichage des cartes réseaux, affichage en temps réel des temps de passage, etc...)

**CONSIDÉRANT :** que ce projet d'acquisition est admissible à une subvention à hauteur de 85% dans le cadre de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL);

**CONSIDÉRANT :** que les sommes prévues dans la SOFIL et réservées à la ST Lévis peuvent être utilisées indépendamment de l'adoption du Programme triennal d'immobilisation 2011-2012-2013;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction de la planification et du développement à la Direction générale ;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Janet Jones  
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un véhicule de service multifonctionnel tel que défini dans le devis préparé par la Direction de la planification et du développement;

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à adjudger le contrat au plus bas soumissionnaire répondant au devis d'appel d'offres;

**QUE** cette décision est conditionnelle à la confirmation par le Ministre des Transport du Québec d'une subvention estimée à 127 500\$ dans le cadre de la SOFIL

**Adoptée.-**

**11.2.- Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation et d'acquérir les systèmes technologiques requis pour offrir le service Internet sans fil dans seize (16) autobus**

**-RÉSOLUTION 2011-167-**

- CONSIDÉRANT** les conclusions favorables (qualité de transmission des ondes, appréciation de la clientèle sondée) du projet pilote d'Internet sans fil gratuit dans deux de ses autobus du 20 janvier au 31 mars 2011.
- CONSIDÉRANT** qu'il nous faut miser sur l'intérêt indéniable des nouvelles technologies pour bonifier l'expérience du transport collectif pour nos usagers actuels et futurs;
- CONSIDÉRANT** l'importance de poser des actions innovantes pour rajeunir l'image de la Société auprès de sa clientèle en général et ainsi, marquer sa volonté de changement ;
- CONSIDÉRANT** que la STLévis est admissible à une aide financière de la Conférence régionale des élu(e)s Chaudière-Appalaches (CRÉ-CA) pour supporter l'implantation d'Internet sans fil dans ses autobus jusqu'à hauteur d'environ 12 000\$ des frais fixes admissibles ;
- CONSIDÉRANT** que le programme d'aide financière de la Conférence régionale des élu(e)s Chaudière-Appalaches (CRÉ-CA) se termine le 31 décembre 2011;
- CONSIDÉRANT** que ZAP Québec est un organisme à but non-lucratif regroupant des bénévoles dont l'objectif est de rendre accessible Internet sans fil à la grandeur des endroits publics de Québec et Lévis ;
- CONSIDÉRANT** que ZAP Québec a procédé avec succès à la coordination du projet pilote d'Internet sans fil dans deux (2) autobus de la ST Lévis de janvier à mars 2011;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à acquérir les systèmes technologiques requis pour offrir le service Internet sans fil dans seize (16) autobus ;

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à confier le mandat d'implantation à ZAP Québec, organisme à but non-lucratif tel que le permet l'article 101.1 de la loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01) ;

**QUE** cette autorisation est conditionnelle à la confirmation par la Conférence régionale des élu(e)s Chaudière-Appalaches (CRÉ-CA) d'une aide financière à hauteur de 50% des dépenses en immobilisation admissibles.

**Adoptée.-**

**11.3. -Autorisation de revoir le plafond de la dépense autorisée en vertu de la résolution 2011-141 concernant le colloque annuel de l'ATUQ (Association du transport urbain du Québec) les 20 et 21 octobre 2011 à Lévis. – Se déplacer dans une ville qui respire**

#### **RÉSOLUTION 2011-168-**

**CONSIDÉRANT** que la dépense autorisée en vertu de la résolution 2011-141 concernant les inscriptions des membres du Conseil d'administration et du personnel de la ST Lévis au colloque annuel 2011 de l'ATUQ qui s'est tenu à Lévis les 20 et 21 octobre 2011 était de 5 000\$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT** que les participants de la ST Lévis ont été plus nombreux à y assister que ce qui avait été initialement prévu en raison notamment de la proximité de l'évènement et de sa pertinence en lien avec nos projets de développement;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil hausse le plafond de la dépense autorisée  
d'un montant de 3 000\$ pour la porter à 8 000\$ taxes incluses.

**Adoptée.-**

**12. - Période de questions**

**13.- Levée de l'assemblée**

**- RÉSOLUTION 2011 -169-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

Le Président, Michel Patry

---

Le secrétaire, Mario Sirois